

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Peyrus



→ LES ETUDES SUR L'ELABORATION DU PLU ONT DEBUTE !

Le 12 octobre 2016, le Conseil Municipal de Peyrus a prescrit l'élaboration du PLU. Cette réflexion qui vise à définir un projet de territoire à l'horizon de la prochaine décennie est menée en concertation avec la population et les différents acteurs du territoire (Direction Départementale des Territoires, chambres consulaires, intercommunalité, ...).

LES OBJECTIFS DU PLU

Les objectifs poursuivis par la municipalité sont les suivants :

- Protéger les zones naturelles,
- Protéger les zones agricoles,
- Contrôler la consommation foncière,
- Autoriser une évolution démographique régulière mesurée,
- Veiller à la qualité et à la diversité de l'habitat (principal, locatif, résidentiel),
- Assurer la sécurité et le confort des voies de circulation, privilégier les déplacements doux et redistribuer les espaces de stationnement,
- Favoriser le développement et la pérennité de l'économie locale et du tourisme,
- Réunir les conditions d'accès à la culture et favoriser la vie associative,
- Répondre à l'enjeu des économies d'énergie,
- Veiller à la sensibilisation de la population et la protéger des risques naturels, notamment d'inondation,
- Préserver l'environnement des sites classés.

LES MODALITES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Les modalités de concertation prévues :

- Mise à disposition en mairie d'un **registre de concertation** servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation,
- Organisation d'un minimum de **2 réunions publiques**,
- Réalisation d'un **atelier participatif sur l'agriculture**,
- Possibilité d'adresser des observations par courrier à Monsieur le Maire et de prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire, l'Adjoint à l'Urbanisme ou des techniciens sur demande.

Les modalités d'information prévues :

- Affichage de la délibération pendant un mois continu,
- Publication d'articles dans la presse locale ou dans le bulletin municipal, ainsi que sur le site internet de la commune sur le diagnostic, le débat du PADD et l'arrêt du projet.
- Affichage dans les lieux publics habituels de la commune
- Mise à disposition en mairie, d'un dossier contenant les délibérations, comptes-rendus de réunions publiques et le porter à connaissance de l'Etat.

AVANCEMENT DES ETUDES

Le diagnostic, qui constitue la première pièce du PLU, permet de dresser le portrait du territoire. Il a été réalisé en 2018 et mis à jour en 2022, à partir de données quantitatives issues principalement de l'INSEE et des différentes politiques nationales et locales et de données qualitatives fournies par la commune. Il a permis d'identifier les enjeux de la commune sur différentes thématiques analysées (habitat, mobilités, agriculture, etc...) et permettra de définir un projet d'aménagement sur la commune pour les dix prochaines années.